

Rapport du Président du jury Concours d'accès au cycle préparatoire d'attaché d'administration hospitalière Année 2015

-=-=-=-=-=-

Membres du Jury¹

Vincent VIOUJAS, directeur d'hôpital, président

Christian CAHUT, représentant
le Chef de l'Inspection générale des affaires sociales,

Sophie CAUSSE, attachée d'administration hospitalière,

Frédéric FORSANS, attaché d'administration hospitalière,

Florence LYS, représentant le Directeur général de l'offre de soins,

Gaëlle QUINTIN, représentant
le Directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique

¹ Arrêté du 24 février 2015 de la directrice générale du centre national de gestion relatif à la composition du jury plénier

1- Les conditions d'accès concours :

Selon les dispositions du [Décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001](#) modifié portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière de la fonction publique hospitalière, avant de se présenter au concours d'attaché d'administration hospitalière d'entrée en formation à l'EHESP, les fonctionnaires et agents publics des trois fonctions publiques peuvent être admis à se présenter au concours d'accès à un cycle préparant les candidats au concours interne. Les candidats doivent, à cet effet :

- Remplir, au 1er janvier de l'année où prend fin le cycle préparatoire, les conditions requises pour présenter le concours interne sur épreuves d'entrée en formation à l'EHESP ;
- Etre en fonction à la date de clôture des inscriptions au concours d'accès au cycle préparatoire et le demeurer jusqu'à leur entrée éventuelle dans ce cycle préparatoire.

Les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou des autres Etats, parties à l'Accord sur l'Espace économique européen autres que la France peuvent se présenter aux cycles préparatoires et aux concours d'entrée à l'EHESP, sous réserve qu'ils remplissent les mêmes conditions requises que les candidats nationaux.

Les candidats au concours d'accès au cycle préparatoire sont regroupés en deux catégories :

- le cycle court qui concerne les candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ;
- le cycle long qui concerne les candidats qui ne possèdent pas de licence ou de diplôme classé au moins au niveau II.

2- Statistiques du concours :

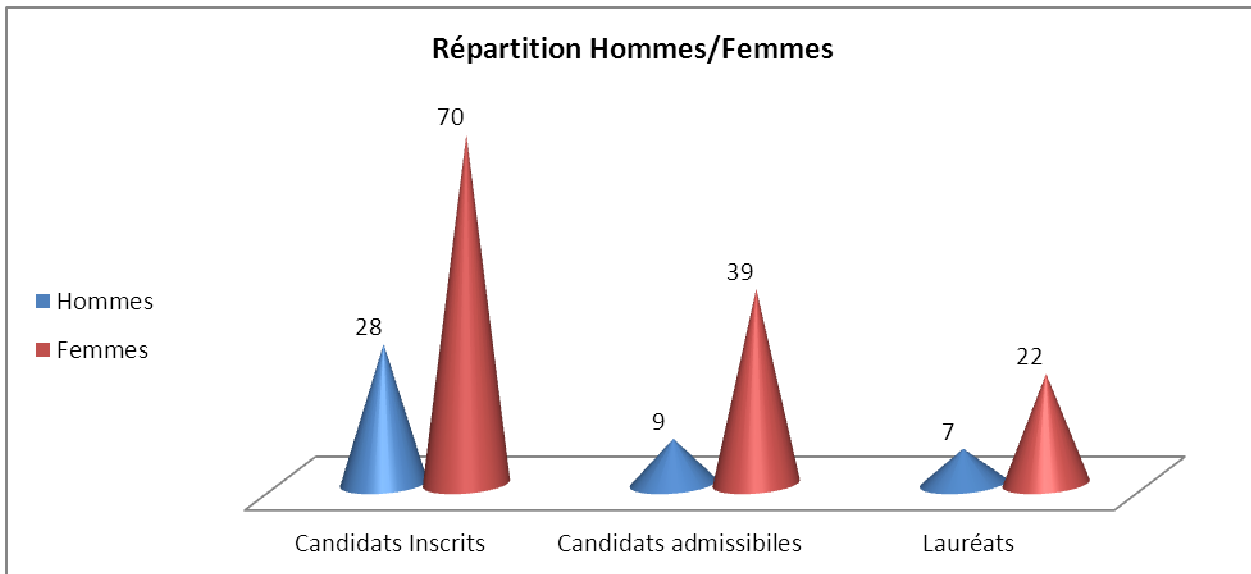
2.1- Nombre de postes, de candidats inscrits, présents, admissibles et admis :

Année	Postes ouverts	Candidats admis à concourir	Candidats présents	% de Présents	Admissibles	Lauréats	Ratio Postes/Lauréats	Taux de réussite Lauréats/Présents
2015								
Cycle court	10	42	39	92,86%	25	18	1,80	46,15%
Cycle long	40	56	45	80,36%	23	11	0,28	24,44%
Total	50	98	84	85,71%	48	29	0,58	34,52%

Le nombre de places offertes est identique à celui de l'an dernier. Le taux de participation est en hausse puisqu'il est supérieur à 85% contre 80% l'an dernier. Le nombre de candidats inscrits est également en progression (+46%) même si cela n'est pas suffisant pour pourvoir tout les postes. Seules 58% des places offertes l'ont été.

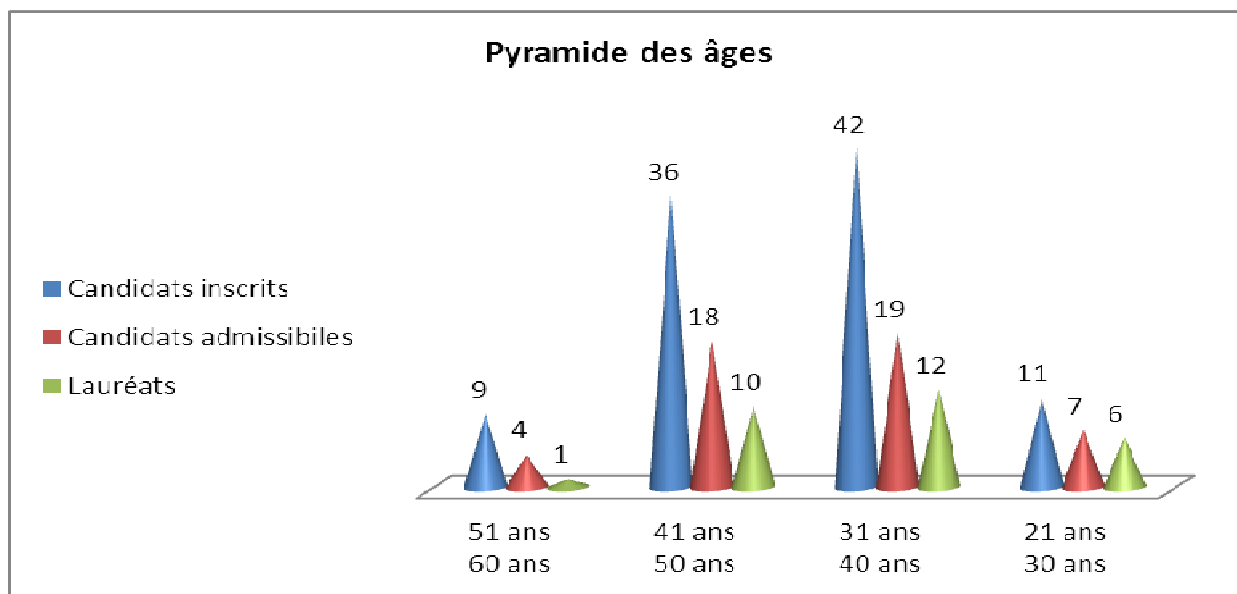
.../...

2.2- Répartition hommes/Femmes



Comme les années précédentes, les femmes sont majoritaires à toutes les étapes du concours d'accès au cycle préparatoire. En 2015, elles représentent 71,50% des inscrits, 81,25% des admissibles et 75,85% des lauréats.

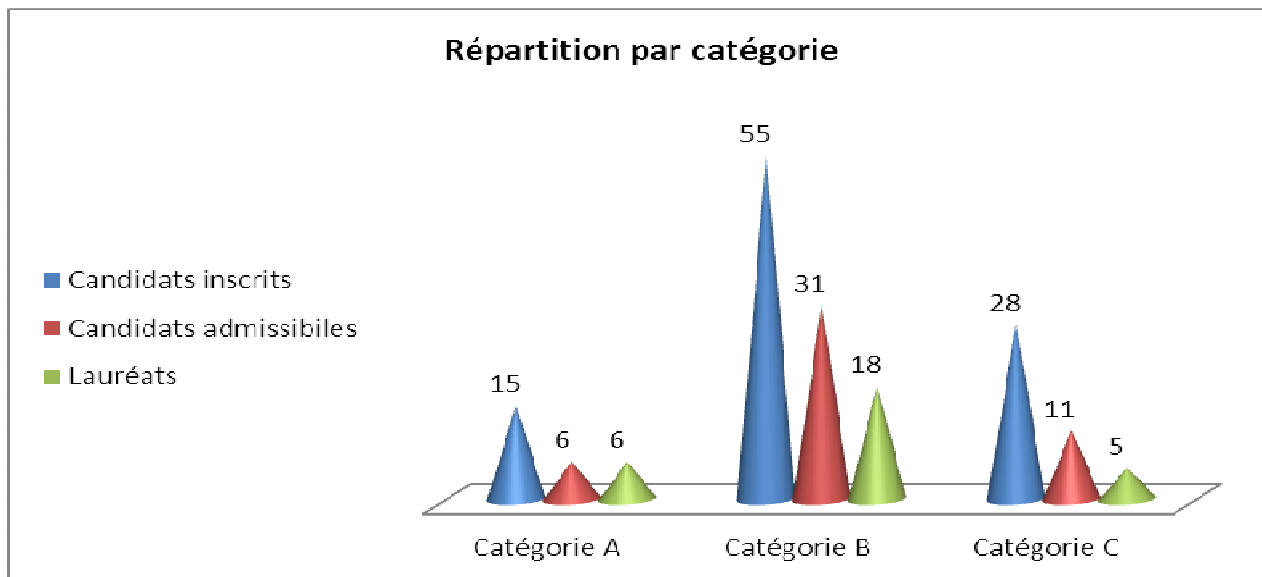
2.3- Pyramide des âges



Les candidats du cycle préparatoire se situent dans leur très grande majorité dans la tranche d'âge 31/50 ans. Ils constituent 79,60% des candidats inscrits, 77,08% des candidats admissibles et près de 75,85% des lauréats. Néanmoins, à toutes les étapes de la session du concours d'accès au cycle préparatoire d'attaché d'administration hospitalière, toutes les tranches d'âge sont représentées ce qui montre que l'âge n'est pas un critère retenu par le jury pour être déclaré admis ou non.

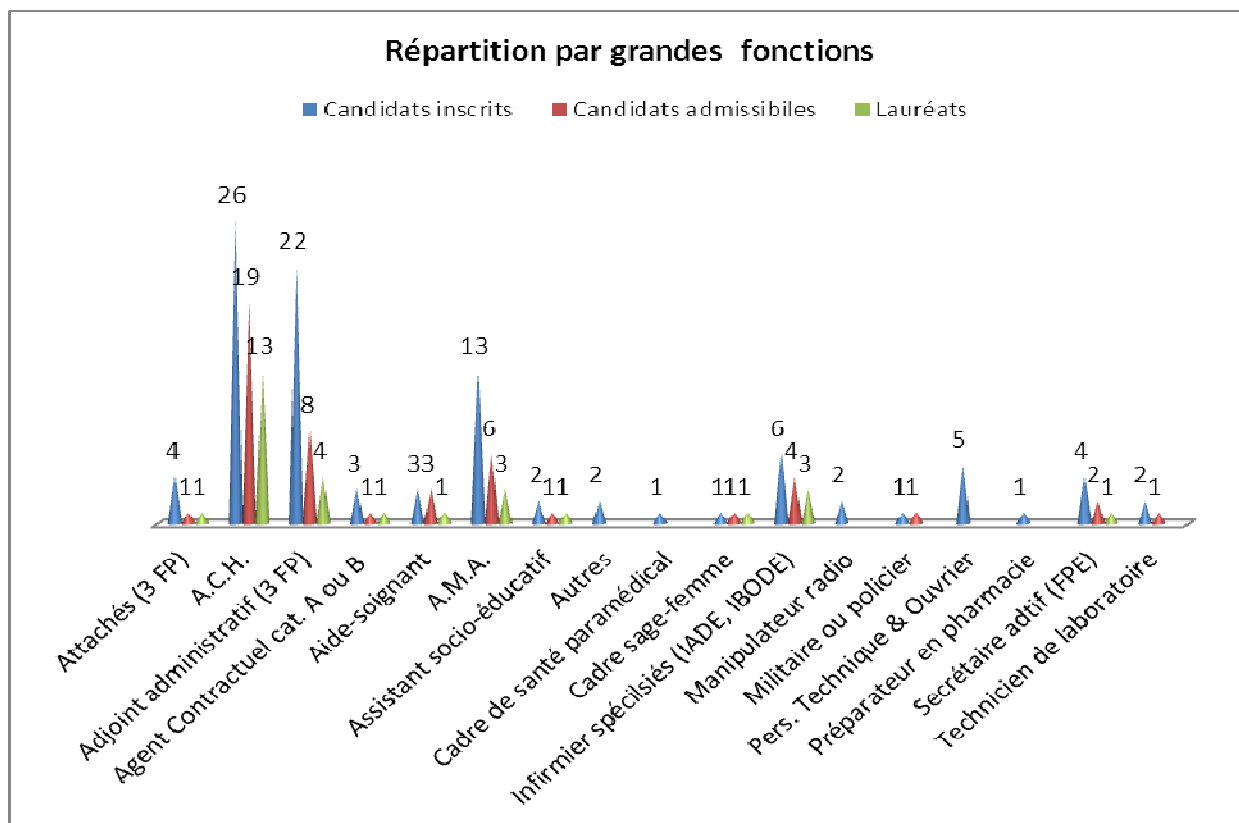
.../...

2.4- La répartition par catégorie :



Les candidats du concours d'accès au cycle préparatoire d'attaché d'administration hospitalière sont issus dans leur majorité de la catégorie B hospitalière cela explique sa forte représentation (plus de 56% des candidats inscrits, plus de 64% des candidats admissibles et plus de 62% des lauréats). Si les candidats de catégorie C constituent en 2015 près de 29% des inscrits, ils sont un peu plus de 17% des lauréats. Pour leur part, les agents de catégorie A sont 15,30% des inscrits et représentent plus de 20% des lauréats.

2.5- Répartition des fonctions



.../...

Les deux corps administratifs de la catégorie B hospitalière (adjoint des cadres hospitaliers et assistant médico-administratif) qui constituent le vivier naturel du corps des attachés d'administration hospitalière représentent une part importante des candidats inscrits au concours d'accès au cycle préparatoire d'attaché d'administration hospitalière mais leur nombre est en pourcentage en diminution de 5,25%). Ils représentent 39,75% en 2015 contre 45% en 2014. Toutefois ces deux corps restent majoritaires chez les candidats admissibles (52,10%) et chez les lauréats (55,15%).

Comme les années précédentes, les adjoints administratifs des trois fonctions publiques représentent une part importante des candidats inscrits (22,50%), des candidats admissibles (16,66%) et des lauréats (13,80%).

Les personnels paramédicaux (cadres de santé, personnels sociaux-éducatifs, infirmiers et infirmiers spécialisés) sont également bien représentés.

3- L'admissibilité :

Comme l'an dernier, des différences non négligeables ont pu être constatées entre les candidats du cycle long et ceux du cycle court. Une fois encore, l'épreuve portant sur quatre questions d'actualité a déçu les attentes des membres du jury, le niveau général des connaissances sur les sujets proposés s'avérant très faible.

- La rédaction d'une note de synthèse sur un sujet d'ordre général (Durée : quatre heures ; coefficient 2)

Les différences entre les candidats des deux cycles apparaissent moins marquées sur cette épreuve qui consistait à rédiger une note portant sur la réforme territoriale.

Si de nombreuses copies exploitent maladroitement les éléments du dossier, les règles de base permettant de maîtriser l'exercice de la note de synthèse sont comprises.

Quelques copies ne présentent cependant pas de plan (ou celui-ci n'a pas été décelé par les correcteurs !). Quelques unes également sont inachevées, ce qui dénote d'une mauvaise gestion du temps qui a été systématiquement pénalisée lors de l'attribution de la note finale.

Par ailleurs, trop de devoirs comportent de multiples fautes d'orthographe ou de syntaxe. L'attention des candidats est enfin appelée sur la nécessité de soigner la présentation et l'écriture, et ce d'autant plus que la dématérialisation des copies rend la lecture sur écran plus exigeante pour les correcteurs.

Cycle court :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne	Note médiane
		la plus basse	la plus haute		
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>				
Note de synthèse	39	6,00	16,00	10,56	11,00

.../...

Cycle long :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne	Note médiane
		la plus basse	la plus haute		
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>				
Note de synthèse	44	2,50	14,00	9,42	9,00

* une personne n'a pas concouru à cette épreuve mais l'a fait à la seconde

- La rédaction d'une composition **(Durée : quatre heures ; coefficient 1)**

La deuxième épreuve d'admissibilité est différenciée entre les deux cycles : composition sur un sujet au choix pour le cycle court et traitement de quatre questions d'actualité pour le cycle long.

Les candidats au cycle court avaient le choix, pour cette deuxième épreuve d'admissibilité, entre trois sujets d'actualité :

- Libre concurrence et service public
- L'accès aux soins en France
- La prison : punir, isoler ou réinsérer ?

Le choix des candidats s'est majoritairement porté sur le sujet relatif à l'accès aux soins. Bien que relativement classique, celui-ci a cependant été rarement traité dans toutes ses dimensions. Il n'est pas rare que les devoirs dévient vers des considérations plus générales sur la maîtrise des dépenses de santé ou le financement de la sécurité sociale, visiblement mieux révisées, dont le lien avec la question posée se révèle ténu.

Les deux autres sujets ont donné lieu à des compositions de niveau très variable, oscillant entre des propos manquant de réflexion, de connaissances précises et de hauteur de vue (souvent) et quelques rares bonnes copies.

S'agissant du cycle long, les quatre questions à traiter portaient sur :

- L'hôpital numérique
- Cuisine et société
- L'unité nationale
- L'emploi des seniors

Un grand nombre de devoirs n'envisage le sujet qu'en référence à l'actualité immédiate (l'unité nationale) ou sous le prisme de la récitation de programmes télévisés (cuisine et société), sans conduire une véritable réflexion, sans même parler d'une démonstration. L'argumentaire se révèle, le plus souvent, assez pauvre, en particulier sur un sujet tel que l'hôpital numérique qui n'a pas paru maîtrisé par plusieurs candidats.

Néanmoins, malgré l'écart constaté entre les candidats des deux cycles, les membres du jury persistent, cette année encore, à s'interroger sur l'opportunité de fusionner complètement les épreuves et les deux cycles de préparation. La durée de formation au cycle court (3 mois) semble en effet trop courte pour préparer un concours de catégorie A exigeant l'acquisition de nombreuses connaissances.

.../...

Enfin, l'écart de coefficient entre les deux épreuves d'admissibilité (3 pour la note de synthèse et 1 pour la composition) mérite également d'être questionné.

Cycle court : un sujet d'actualité, à choisir par le candidat à partir de trois sujets.

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne	Note médiane
		la plus basse	la plus haute		
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>				
Composition	39	5,50	15,75	10,43	11,00

Cycle long : quatre questions d'actualité

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne	Note médiane
		la plus basse	la plus haute		
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>				
Composition	43	3,00	16,00	9,22	9,63

* deux personnes n'ont pas concouru à cette épreuve mais l'ont fait à la première

4- L'admission : Conversation avec les membres du jury (coefficient 3) :

L'épreuve consiste en :

- Un exposé par le candidat à partir d'un texte ou d'un sujet, au choix, préalablement tiré au sort et ayant donné lieu à une préparation de 15 minutes ;
- Une présentation par le candidat de son parcours et des motivations ;
- Des échanges avec le jury sur la base des deux exposés précédents.

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes, le candidat disposant de 15 minutes maximum pour réaliser ses deux présentations. Très peu de candidats ont utilisé la totalité du temps qui leur était imparti. En effet, principalement pour le cycle long, le jury a été particulièrement frappé par le faible niveau de préparation de la première partie de l'épreuve.

L'exposé s'est révélé très souvent succinct (moins de 3 minutes) et pas toujours assis sur un plan permettant d'organiser les idées. Certes, les exigences en termes de connaissances ne sauraient se situer au niveau de celles du concours, puisque les candidats aspirent précisément à intégrer un cycle permettant de les préparer à ce dernier, mais le jury est en droit d'attendre davantage de capacité d'argumentation et de raisonnement.

Même si le niveau s'avère assez inégal, le traitement de cet exercice a été plus satisfaisant pour les candidats du cycle court. Il convient néanmoins d'insister sur le fait qu'il est attendu que le sujet proposé (qu'il soit issu d'un thème ou d'un texte) soit traité, et non qu'il serve de prétexte à des discussions qui s'en éloignent fréquemment. De ce point de vue, il est recommandé aux futurs candidats de bien lire le texte choisi afin d'éviter hors-sujet ou contre-sens.

S'agissant de la présentation du parcours personnel et des motivations, celle-ci semble davantage maîtrisée et préparée.

Les échanges avec le jury se sont systématiquement appuyés sur les propos tenus par le candidat. Même les questions de culture générale éventuellement posées l'ont été à partir de l'expérience professionnelle décrite. Malheureusement, dans un grand nombre de cas, outre la faiblesse des connaissances, y compris sur certains fondamentaux du droit hospitalier (PMSI, SROS...), le jury n'a pu que déplorer le manque de hauteur de vue et de curiosité.

En ce qui concerne les candidats non issus de la fonction publique hospitalière, un effort pour appréhender les enjeux du système sanitaire et les différentes fonctions et missions d'un attaché d'administration hospitalière apparaît comme un minimum. S'agissant des candidats au cycle court, certaines lacunes béantes dans des matières pour lesquelles le candidat affiche des diplômes de niveau bac+5 ne sont pas admissibles.

Enfin, il convient de préciser que le jury ne manifeste aucune hostilité de principe à l'encontre d'un candidat mais qu'une attitude arrogante ou des propos totalement déplacés dans le cadre d'un concours ont pu nuire à l'appréciation portée et expliquent certaines notes assez faibles.

Cycle court :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne	Note médiane
		la plus basse	la plus haute		
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>				
Entretien avec le jury	25	6,00	16,00	10,20	10,50

Cycle long :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne	Note médiane
		la plus basse	la plus haute		
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>				
Entretien avec le jury	22	5,00	16,00	9,05	9,50

* un candidat admissible ne s'est pas présenté à l'épreuve orale d'admission

5- L'organisation et les conditions matérielles :

Cette année encore, les candidats et les membres du jury ont pu profiter de conditions matérielles optimales pendant le déroulement des épreuves d'admission.

Le jury tient à remercier le personnel du CNG, et tout particulièrement les gestionnaires du concours, pour leur disponibilité, leur gentillesse et leur professionnalisme tout au long de la durée des épreuves

Fait à Paris, le 15 juin 2015

Pour le jury, le président
Vincent VIOUJAS